



## Compte-rendu citoyen de l'assemblée publique du conseil municipal de Saint-Marc-sur-Richelieu

Avertissement : Ce compte-rendu a été rédigé à partir de notes prises par des citoyens présents à l'assemblée. Des vérifications ont été faites auprès de ces sources mais il est toujours possible que se glissent quelques imprécisions. Pour simplification, les deux périodes de questions des citoyens sont rapportées à la fin du compte-rendu. On trouvera à la fin du compte-rendu la liste et l'explication des sigles utilisés.

### Précisions sur le compte-rendu de l'assemblée du 13 novembre :

Point # 4 : Il s'agit des terrains situés derrière la rue Moreau et non de la rue Tanguay.

Point # 6 : Le coût du technicien en prévention des incendies est réparti sur 5 municipalités (Saint-Marc-sur-Richelieu, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu et Saint-Jean-Baptiste) et non 4, tel qu'indiqué.

Point # 9 : Il faut ajouter les portes du chalet des loisirs et toutes les portes relevant de la municipalité.

Point # 12 : Il faut lire « formulée » au lieu de « fourmulée ».

Merci à M. Réal Déry pour cette lecture attentive du compte-rendu.

### Assemblée du 11 décembre 2018

- 1 Après les adoptions usuelles (ordre du jour, procès-verbal du mois dernier), les conseillers avalisent les dépenses du mois de novembre pour un total de 303 200 \$ dont 65 000 \$ pour la rénovation des salles de bain de la salle municipale, 21 600 \$ pour du soutien aux logiciels d'administration municipale et gestion des inscriptions aux loisirs, 37 528 \$ pour les travaux d'aqueduc sur les rues Val d'Or et Verchères, 56 440 \$ pour l'aménagement du parc A.-R.-Noël et 6990 \$ pour la fermeture du jeu d'eau.
- 2 Rapports des activités des élus :
  - 2.1 La conseillère déléguée au CCU rend compte de l'approbation d'un projet de construction sur la rue Val d'Or;
  - 2.2 Au CCE, on discutera d'une proposition de reconnaissance de l'urgence climatique qui sera reportée en assemblée du caucus des élus ainsi que de la question des sacs et des circulaires.
  - 2.3 La responsable des loisirs tient à remercier le Cercle de Fermières pour l'organisation du Mini Marché de Noël et l'Association des Saint-Marcois pour la Guignolée du 9 décembre. En ce qui concerne la politique MADA, les travaux vont bon train et on s'applique à rédiger la synthèse des interventions ainsi que le texte de la politique des aînés.

- 2.4 Le responsable de la sécurité offre ses meilleurs vœux aux citoyens et annonce que la facture de la SQ sera réduite de 24 00 \$ en 2019.
- 2.5 Le Maire remercie les citoyens pour leur participation aux activités et offre ses souhaits à la population en déplorant la destruction de la Cabane à sucre Maurice Jeannotte. Il annonce que la MRC a engagé une nouvelle directrice générale et assumé les responsabilités de l'ancien CLD.
- 3 Les conseillers adoptent en bloc les rapports d'assemblées du CCU et du CCE du 5 décembre (rapports disponibles sur le site internet de la municipalité).
- 4 Le conseil procède à l'adoption du PIIA du projet de construction d'une résidence unifamiliale sur la rue Val d'Or.
- 5 Un conseiller dépose un avis de motion pour le règlement d'adoption du budget municipal, le 17 décembre.
- 6 Une élection municipale sera tenue d'ici quatre (4) mois pour combler le poste vacant de conseiller #6.
- 7 Les assemblées du conseil municipal auront lieu les deuxièmes mardis du mois en 2019 sauf en janvier où elle sera tenue le 15.
- 8 La nouvelle responsable de la bibliothèque Archambault-Trépanier, Mme Annie-Claude Deschênes-Perron, est officiellement engagée et entrera en fonction en janvier 2019.
- 9 Le Maire et la Directrice générale sont autorisés à signer les contrats de travail des employés municipaux pour l'année 2019. Leurs conditions de travail ont été ajustées au niveau équivalent de celles des employés municipaux de la région.
- 10 On procède à l'adoption des dépenses relatives aux travaux des rues Val d'Or et Montée Verchères.
- 11 Pour se conformer à la loi sur les normes du travail, les conseillers modifient la politique municipale sur la prévention du harcèlement psychologique et le mécanisme de traitement des plaintes.
- 12 QUESTIONS DES CITOYENS
- 12.1 À la question du mois dernier relative au refus de publisacs, le Maire répond qu'il est possible à chacun de se procurer un autocollant à apposer chez soi pour signifier au distributeur sa volonté de ne plus en recevoir.
- 12.2 Le responsable de la Guignolée du 9 décembre annonce qu'un minibus scolaire rempli de denrées et produits a été recueilli auprès des Saint-Marcois par une quinzaine d'équipes et sommairement trié à la salle municipale par une quinzaine de bénévoles. Il remercie les Saint-Marcois pour leur générosité ainsi que la municipalité pour sa contribution au succès de l'opération.

12.3 Quelques citoyens demandent des précisions sur l'aménagement du par André-R.-Noël :

12.3.1 La plaque de béton installée est destinée à recevoir les supports à bicyclettes,

12.3.2 Le gazébo (de 20 pi sur 20 pi érigé au coût approximatif de 38 000 \$ servira à protéger les utilisateurs contre les intempéries et le soleil.

12.4 Une citoyenne demande pourquoi les poteaux délimitant les bandes cyclables des rues Moreau, Jeannotte et Tanguay sont demeurés en place cet hiver. On lui répond que ce fait répond à une demande de résidents (adultes et enfants) qui utilisent ces bandes en hiver pour pouvoir circuler en sécurité à pied. Le déneigement de ces bandes est effectué par l'employé municipal dans le cadre de ses fonctions.

12.5 La somme de 95 \$ réclamée en 2019 aux résidents pour la vidange des fosses septiques est ventilé comme suit : 60 \$ pour l'entrepreneur responsable de la vidange et 35 \$ pour compenser les coûts administratifs qui incombent à la municipalité (salaire du technicien, compilation des résultats, etc.).

#### Liste des sigles utilisés :

AIBR :	Aqueduc intermunicipal du Bas-Richelieu
CCE :	Comité consultatif en environnement (comité municipal)
CCI :	Comité consultatif d'initiatives et de tourisme (comité municipal)
CCL :	Comité consultatif en loisirs (comité municipal)
CCU :	Comité consultatif d'urbanisme (comité municipal)
CLD :	Centre local de développement (organisme régional)
COVABAR :	Comité de concertation et de valorisation du bassin versant de la rivière Richelieu
CRE :	Conseil régional de l'environnement (organisme régional)
FARR :	Fonds d'appui au rayonnement des régions (programme du gouvernement du Québec)
FQM :	Fédération québécoise des municipalités
GES :	Gaz à effet de serre
MADA :	Municipalité amie des aînés
MTQ :	Ministère du transport du Québec
PMAD :	Plan métropolitain d'aménagement et de développement
SQ :	Sûreté du Québec
SSI :	Service de sécurité et incendies (organisme municipal)
PIIA :	Plan d'intégration et d'implantation architecturale

TECQ : Taxe sur l'essence et contribution du Québec

UMQ : Union des municipalités du Québec